

Enseignement

REF : DEEENS2015009

Signataire : EVB/JG/CM

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Ajustement de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées.

EXPOSE :

La ville participe aux dépenses des écoles privées Chné'or et Notre Dame des Vertus, sur la base d'une participation aux frais de scolarité.

C'est une dépense obligatoire pour les communes, dès lors que l'école privée est sous contrat d'association (article L.442-5 du code de l'éducation) et qu'elle nous transmet les états nominatifs de ses élèves.

Les textes précisent que les communes ne peuvent pas verser à une école privée, plus que le coût d'un élève du public et que "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public" (article L.442-5 du code de l'éducation).

Eu égard aux moyens consacrés par la commune pour la maintenance, l'entretien et les fluides des écoles publiques, nous proposons la reconduction d'un montant de 435 € par an et par élève de maternelle domicilié à Aubervilliers et une participation d'un montant de 465 € par an et par élève d'élémentaire domicilié à Aubervilliers.

La participation de l'année précédente (2014) s'élevait à 435 € par enfant de maternelle et 455 € par enfant d'élémentaire, ce qui a représenté une dépense de 83 745 € (81 345 € pour 2013).

Pour l'exercice budgétaire 2015, les crédits sont prévus au budget.
(imputation 303-6558-211).

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|-------------------|---------------------------------|
| Mme VALLY Sophie | Représentée par : | Mme GRARE Laurence |
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | M. ROZENBERG Silvère |
| Mme TLILI Leïla | Représentée par : | M. TLILI Mohamed Fathi |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| Mme MARINO Danielle | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| M. CHIBAH Salah | Représenté par : | Mme LEMOINE Sandrine |
| M. RUER Marc | Représenté par : | M. WOHLGROTH Antoine |
| Mme REDOUANE Wassila | Représentée par : | M. CECCOTTI-RICCI Roland |
| Mme SIGNATE Rouguy | Représentée par : | M. BENKHELOUF Boualem |
| M. SANON Guillaume | Représenté par : | M. KARROUMI Sofienne |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | Mme KOUAME Akoua Marie |
| M. SALVATOR Jacques | Représenté par : | Mme YONNET Evelyne |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté par : | M. LOGRE Benoît |
| M. RACHEDI Hakim | Représenté par : | M. HAFIDI Abderrahim |
| Mme LENZI Ling | Représentée par : | M. BIDAL Damien |

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2015009

Signataire : EVB/JG/CM

OBJET : Ajustement de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.442-5 du code de l'éducation,

Vu la délibération n° 219 du 25 octobre 2005, portant sur l'ajustement de la participation financière de la ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Education Nationale,

Vu la délibération n° 221 du 10 juillet 2014 fixant à 435 € la participation demandée à la ville pour les élèves de maternelle et à 455 € pour les élèves d'élémentaires,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de déterminer la participation de la ville pour les élèves demeurant à Aubervilliers et fréquentant les écoles élémentaires Chné'or et Notre Dame des Vertus, ainsi que l'école maternelle Notre Dame des Vertus, seules écoles d'Aubervilliers sous contrat d'association,

A l'unanimité.

DELIBERE :

RECONDUIT la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 435 € par élève et par an en maternelle, pour les élèves albertivillariens.

FIXE la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées à 465 € par élève et par an en élémentaire, pour les élèves albertivillariens.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

